



Ifremer

objet : Avis implantation de filières
conchylicoles dans l'anse de la
Maleconche, Pertuis d'Antioche.

DDE Charente Maritime
Service eau et littoral
Service police des eaux littorales

17009 La Rochelle Cedex

La Tremblade, le 19 Novembre 2009

N/ Ref : JLG/ST/LERPC 12254-09
V/Ref : Consultation-IFREMER-ML19 octobre 09
Dossier n° 17-2009-00095

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Tremblade

Ronce les Bains
B.P. 133
17390 La Tremblade
France

téléphone 33 (0)5 46 76 26 10
télécopie 33 (0)5 46 76 26 11
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

Suite et en réponse à votre courrier cité en objet, vous trouverez ci-après notre avis, accompagné de remarques techniques sur les dossiers présentés et du dossier reçu, comme demandé.

Même en ne prenant pas en compte les derniers épisodes de mortalité, les rendements biologiques des élevages d'huîtres régionaux sont faibles au regard des autres régions. Nous signalons ceci depuis plusieurs années. L'Ifremer est donc favorable, dans le cadre de sa mission institutionnelle de soutien à l'économie des zones côtières, au développement de technologies améliorant ces rendements. L'expérience du CREEA en élevage suspendu (10 ans) montre que les techniques envisagées vont dans ce sens. Elle apporte en outre des éléments essentiels sur les capacités biologiques, et sur les techniques à mettre en œuvre. Le recul n'est pas le même sur les élevages en cages au fond, mais les expériences professionnelles menées (notamment à la tour Juliard) semblent aller dans le même sens.

Cependant, nous tenons à attirer votre attention sur quelques points argumentés de façon un peu plus détaillée dans les remarques sur les documents fournis ; remarques que vous trouverez ci-après.

Nos études montrent depuis plusieurs années que le bassin de Marennes Oléron est en limite de charge. Il n'est donc pas souhaitable d'y augmenter la biomasse au regard de la capacité trophique. La diminution des stocks en élevage sur estran, d'un tonnage équivalent à celui proposée dans le cadre du projet, nous paraît donc indispensable. Les modalités restent à définir.

La stratégie proposée par l'administration de n'ouvrir la zone que par tranches successives nous paraît la plus adaptée à condition qu'elle soit liée aux impacts observés. Ces ouvertures de tranches progressives devraient donc se faire au vu d'arguments objectifs d'estimation d'impact, pour ne pas pénaliser les élevages existants, et ce concernant :

- La zone la plus sensible à un impact trophique, au regard de nos études, est la côte Est Oléronnaise, qui sera donc à suivre précisément en terme de rendement biologique pour éventuellement intervenir en cas de besoin.
- L'impact sur l'environnement en terme de sédimentation et de biodiversité devrait également être évalué.

Par ailleurs, des propositions devraient être explicitement formulées quant à l'entretien des structures et leur devenir en cas d'abandon.

Ces précautions prises, l'Ifremer émet un avis favorable au projet.

Jean PROU
Chef de station La Tremblade

Remarques sur les documents fournis :

Installation et ancrages :

Il n'apparaît pas dans le document de différence entre les types d'élevages en ce qui concerne les ancrages et l'écartement entre les lignes. Ceci nous paraît regrettable à plusieurs titres :

- Les vitesses de courant mesurées sont quatre fois plus élevées dans la tranche supérieure de l'eau qu'au fond.
- Les structures d'élevage posées sur le fond présentent une traction sur les aussières faibles, leur poids ne s'exerçant pas sur elles
- Les structures semi flottantes présentent davantage de risques en terme de rupture d'aussière, ou dérapage de corps morts par leur prise au courant

Il paraît donc souhaitable de sectoriser les installations de fond et de sub surface, en les assortissant de contraintes de distances d'écartement adaptées aux structures (25 m d'écart paraît possible pour les « cages » de fond, mais risqué pour les structures suspendues). De même, cela permet d'adapter la technique à la nature du sol (cages sur fond durs par exemple). La norme actuellement utilisée est de 100 m de filière, écartée en tous sens de 70 m. Outre le fait que cet espacement est plus favorable à l'hydrodynamisme et à l'accès trophique, des structures trop proches augmentent les risques de dégâts en cas de glissement ou rupture d'aussières.

De même, la diminution du poids des lests nous paraît être une prise de risque inutile, surtout au SE, les courants de jusant étant plus forts que ceux de flot. D'autre part, les différents systèmes proposés (ancresses) n'ont pas, à notre connaissance, été testés dans les conditions hydrodynamiques de l'anse de la Maleconche.

Compétition trophique :

Le prélèvement sur la ressource trophique des élevages de la Maleconche est indéniable, et inévitable. Comme le signalait le rapport d'étude de l'Ifremer, vu les conditions hydrodynamiques, ce prélèvement s'opère essentiellement sur la ressource d'origine océanique. L'estimation faite par Struski en 2005 l'estimait à 12 % de la ressource totale du bassin de Marennes Oléron ; les autres sources (Charente 64 % et phytobenthos 22%) étant hors d'atteinte des cheptels placés à la Maleconche. La circulation résiduelle globale étant dirigée vers le Sud, l'impact existe donc sur les élevages aval, même si il ne représente qu'une faible part du total.

Comme il est dit dans le rapport d'étude Ifremer cité, cet impact est spatialisé par l'hydrodynamisme, les côtes Oléronnaises le subissant plus nettement que les autres bancs ostréicoles. Le centre l'Est et le Sud du bassin se fournissent sur d'autres sources (d'origine Charente, Seudre ou Gironde) ou phytobenthiques dont la disponibilité n'est pas impactée par la Maleconche d'après le modèle établi.

La justification de l'ajout d'un stock supplémentaire par son faible niveau relativement aux biomasses présentes, sauvages ou cultivées, n'a aucun fondement ni signification. Tout ajout se fait au détriment de ce qui est en

place, puisque la ressource trophique, elle, n'augmente pas. D'autant plus que le bassin de Marennes Oléron est déjà dans une situation limite d'accès à la ressource trophique comme de nombreuses études l'ont montré. Ce dernier point nous fait suggérer la nécessité de la diminution d'une biomasse équivalente sur l'estran.

Faune benthique

La présence d'*Ocenebra erinacea* (bigorneau perceur) a été signalée dans les élevages expérimentaux en cages. Cet élément devra être pris en compte dans la gestion des élevages futurs. D'autre part, le nettoyage des structures, s'il se réalise en mer, peut être source de dissémination d'espèces indésirables (anémones en bas des plages par exemple...).

Mise en place

La phase de mise en place sur plusieurs années nous paraît souhaitable. Elle permettra une évaluation des impacts et des capacités du champ de filière avant extension des tranches successives, ce qui nous semble indispensable.

Impacts possibles sur l'hydrodynamique et la sédimentation

L'accumulation des biodépôts sous les cages de fond paraît inéluctable. L'arrachement des vases sur l'estran dépend des houles et mars de vents (Kervella, 2008). L'effet de ces houles et clapots est nul à 10 m de profondeur. De plus, les courants au fond sont très lents et n'élimineront donc pas les particules fines.

Les données bathymétrie haute définition acquises lors de la campagne réalisée en 2009 par la vedette Haliotis de l'Ifremer pourront être utilisées comme état de référence.

Effets sur le milieu biologique

Contrairement à ce qui est affirmé dans le document, les études en cours (Bernard, 2009) montrent que les huîtres captant sur la zone de la Maleconche ont fort peu de chances de venir du bassin de Marennes Oléron ou de Charente comme mentionné. Les résiduelles de courant les entraînent en effet irrémédiablement vers le Sud. Il est probable qu'il en sera de même avec les larves émises par les huîtres élevées sur la Maleconche.

Document préparé par Stéphane Robert et Olivier Le Moine